



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 34- Décembre 2021

Edito



Michèle CARBONNIER-AZOUZ,
membre de la CE UFR
Santé Action Sociale

Si on parlait pouvoir d'achat ?

Le pouvoir d'achat est aujourd'hui la préoccupation principale des français talonnée de près par la santé. Est-ce vraiment une surprise ?

La pandémie couplée à une politique gouvernementale en faveur des plus riches a servi de détonateur à l'explosion d'une colère populaire comme en Guadeloupe et en Martinique.

Nous sommes face à une crise systémique sans précédent entraînant malheureusement nombre de nos concitoyens vers la colère brune avec cette montée progressive des forces racistes et xénophobes.

Telle est la réalité que les obsessions identitaires qui polluent le climat préélectoral, tentent de masquer et détourner.

Et pourtant, cette inquiétude face au reste à vivre n'est pas que conjoncturelle. Les hausses des tarifs de l'énergie, des produits de première nécessité sont des gouttes d'eau qui font déborder un vase déjà trop plein !

Pour le peuple de la 6^{ème} puissance du monde, le manque d'espérance se conjugue à la crainte de l'avenir : terrible constat de l'échec du système capitaliste.

Ce président des riches monopolise les moyens de communication et répond systématiquement aux difficultés des salariés, actifs ou privés d'emploi, et des retraités par une superposition de primes qui ne règle en rien les difficultés du quotidien. Ces primes octroyées, nous les finançons nous-mêmes comme la prime d'activité par exemple, versée par la CAF et par nos cotisations ! La dernière en date, la prime inflation de 100 €, est injuste et n'est pas la réponse solide et pérenne attendue pour consolider le pouvoir d'achat des français.

Ce sont les salaires, les pensions et les minima sociaux qu'il faut augmenter tout de suite et de façon très significative.

Convaincue que le progrès social est une condition obligatoire du dynamisme économique et du partage des richesses, la CGT milite pour le droit de vivre dignement. C'est le sens de la bataille revendicative que nous menons. C'est ce que nous avons défendu encore dans la rue le 2 décembre !

Nous sommes fiers de nos combats passés et à venir pour l'émancipation des femmes et des hommes et la défense de la classe ouvrière.

Cette année où l'on fête les 150 ans de la commune, exemple s'il en est d'espoir, rappelons inlassablement l'indispensable combat pour la justice sociale.



Sommaire

- Compte-rendu CE UFR des 18 et 19 novembre p.2-3
- Communiqué unitaire manifestation du 2 décembre p.4
- Une sous-revalorisation des pensions en 2022 p.5
- Note indemnité inflation pour les retraités.e.s p.5-6
- Continuons de faire signer la Carte pétition UCR « Je demande un bulletin de pension format papier » p.7
- Carte Pétition p.8
- Mandats de retraité.e.s au congrès fédéral p.9
- Josep BARTOLI : un film, un livre, un musée p.10

UNION FEDERALE DES RETRAITE-E-S

FEDERATION CGT SANTÉ ET ACTION SOCIALE



COMPTE RENDU CE DE L'UFR DES 18 ET 19/11/2021

Présent-e-s : Évelyne BAJARD, Sylvie Brunol, Marie-Ange Cardan, Charles Coulanges, Viviane Debarges, Thierry Dennilauler, Bernard Frigout, Hélène Michault, Raymond Nativelle, Michaëlle Rigodon, Marie-Claude Rouaux, Régine Rouxel-Poux, Marceline Séverac.

Excusé-e-s : Michel Armengaud, Nicole Bernabé, Gérard Bonneau, Michèle Carbonnier, Nicole Defortescu, Jean-Luc Gibelin, Dominique Guisti, Jean-Luc Huon, Isabelle Leclercq, Marie-Paule Poussier, Danielle Vignal

Présidence : **Viviane DEBARGES**
Compte-rendu : **Régine ROUXEL**
Rapport d'actualités : **Eveline BAJARD**

1 DÉBAT ACTUALITÉS

» Rapport d'actualité : **Évelyne BAJARD**

80 millions de personnes déplacées dans le monde. Le réchauffement climatique n'est pas une fake news. La CGT devrait s'impliquer davantage avec la jeunesse pour une société moins consommatrice. A l'issue de la COP 26 qui s'est déroulée du 31 octobre au 12 novembre 2021 à Glasgow sur le changement climatique, les plus riches n'ont rien à craindre...

La situation des migrant-e-s est dramatique : que fait l'Europe ? L'alignement de l'Europe se fait sur « le pire que tout ».

Ni le Ségur, ni le chèque inflation n'ont répondu aux revendications salariales, aux conditions de travail et au manque de personnel.

Quel militantisme devons-nous développer pour changer la donne ?

La campagne sur les salaires doit aussi être la campagne pour augmenter les pensions.

Nous solliciterons par un courrier les UFR, RATP, SNCF et IEG qui ont perdu la péréquation comme la fonction publique hospitalière pour mener une campagne plus efficace.

» Manifestation du 2 décembre 2021 : *quelle ambition de participation ?*

Comment aider financièrement au niveau local, départemental, national, la CEF a choisi de rembourser les voyages des camarades de la Santé et de l'Action sociale, cela nous semble compliqué et pas assez solidaire nous préférierions un financement du pot commun UCR ?

» Manifestation du 2 décembre 2021 : *quelle ambition de participation ?*

Comment aider financièrement au niveau local, départemental, national, la CEF a choisi de rembourser les voyages des camarades de la Santé et de l'Action sociale, cela nous semble compliqué et pas assez solidaire nous préférierions un financement du pot commun UCR ?

Camarades de la Santé et Action sociale derrière la banderole de l'UFR : Sylvie et Michaëlle préparerons le matériel et Viviane conduira la voiture fédérale (demande d'autorisation à faire) : rendez-vous 13h à Denfert Rochereau.

2 DÉBAT "UN PLFSS 2022 TRÈS LOIN DES ENJEUX ET DES ATTENTES"

Seule l'UFAS a répondu à notre invitation (Pascal CHAVATTE), Mireille STIVALLA et Daniel BLACHE étaient excusé-e-s

Intervenant : Pierre-Yves CHANU, économiste, conseiller confédéral, vice-président de l'ACOSS, membre du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, du COR pour la CGT...

Le PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) est totalement en deçà des besoins.

Après 20 mois de crise sanitaire, le personnel des hôpitaux est épuisé et le départ massif du personnel a entraîné la fermeture de 15 à 20 % des lits. Aucune réponse n'est proposée dans le PLFSS 2022, et le Ségur n'a rien réglé. Après le Ségur, la France qui était 19ème de l'Europe pour les salaires du personnel hospitalier est passé 18ème !

» L'augmentation de l'ONDAM de 2,6% (Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie) est très insuffisante alors que, selon la CGT, le minimum incompressible serait de 5% à 7% pour une évolution optimiste.

Seul point positif mais insuffisant : le remboursement des moyens de contraception jusqu'à 25 ans, mais pourquoi s'arrêter à 25 ans ?

» La création de la 5ème branche pour le financement de la perte d'autonomie est automatiquement déficitaire, puisqu'il ne sera pas assuré par les cotisations sociales mais à 90 % par la CSG, il ne correspond pas à l'esprit solidaire de la Sécu : la perte d'autonomie est indissociable d'une approche globale de la santé. La création d'une nouvelle branche opère une séparation radicale de la santé et de la perte d'autonomie.

» Autre sujet négatif du PLFSS le rapporteur du PLFSS au Sénat a fait voter un amendement pour faire reculer l'âge de départ à la retraite (lobbying de la Droite). Une conférence de financement a été demandée pour l'allongement de la durée de cotisations pour l'ouverture des droits : un recul de 2 ans et la suppression des régimes particuliers. Poursuite d'un mouvement de centralisation des régimes de retraites : le régime universel n'est pas abandonné !

» Le financement de la Sécurité sociale est un enjeu majeur qui doit être financé par les cotisations sociales mais bien au contraire les gouvernements en ont fait un problème : tous les ans, 18 milliards de CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale), ponction sur les salarié.e.s et retraité.e.s, jamais sur les entreprises, mais exonérations des cotisations sociales...

La démocratie Sociale dans la Sécurité sociale intégrale proposée par la CGT est aussi un enjeu majeur.

» Puis nous avons débattu de l'annonce d'une grande « caisse de « Sécurité sociale » (Macron prépare son élection !). 4 scénarios sont envisagés dans le rapport demandé par Veran à l'HCAAM (Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie) mais la problématique du panier de soins est essentielle (qu'est ce qui est remboursé à 100% ?), problème des salarié.e.s des mutuelles...

Pour faire bénéficier les camarades de notre débat Pierre-Yves accepte une interview pour le prochain article de l'UFR dans le « Perspectives » de décembre.

3 COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UCR à Vénissieux les 24 et 25/11/2021 :

» Dominique Guisti est mandatée pour l'UFR

Evelyne Bajard, Viviane Debarges, Nicole Defortescu, et Marie-Paule Poussier sont membres de droit car membres de la CE de l'UCR.

Nous interviendrons sur la péréquation salaires/retraites, et tenterons de contacter à cette occasion les UFR Cheminots, transports (RATP) et mines et Énergie.

4 XIIIÈME CONGRÈS FÉDÉRAL du 28 mars au 1er avril 2022, à Saint-Malo

» 33 délégué.e.s retraité.e.s au niveau national

Les mandats retraité.e.s ne peuvent pas être transformés en mandats actifs-ves mais peuvent glisser sur un autre département s'ils ne sont pas pourvus dans le département initial.

Notre commission exécutive de l'UFR décide l'envoi d'un courrier à toutes les sections de retraité.e.s, Syndicats d'actifs/actives et USD dans le cadre de la préparation du Congrès fédéral : pour insister sur l'importance de la présence des retraités dans les congrès (préparation par le collectif Vie syndicale UFR)

» Tenue d'un stand UFR : Sylvie envoie la liste

5 CONGRÈS UFR

» Mettre en place un collectif organisation pour le congrès en 2023 .

6 CE UFR DÉCENTRALISÉE

» Les 9, 10 et 11 mars 2022, au Cap d'Agde.

7 CNF 13 ET 14 DÉCEMBRE 2021

» Charles COULANGES, Nicole DEFORTESCU, Marceline SEVERAC.

8 PROCHAINE CE UFR

» 9 et 10 décembre 2021 : analyse du bilan de notre activité depuis notre dernier congrès et des questionnaires pour les membres de la CE UFR.



Communiqué de presse

Des milliers de retraitées et retraités dans les rues de Paris !

Ce 02 décembre plus de 25 000 retraités ont défilé de Denfert-Rochereau à la place des Invalides pour se faire entendre d'un gouvernement sourd aux préoccupations des retraités :

- Des pensions qui n'augmentent pas : plus d'un million de retraités sous le seuil de pauvreté et 5 millions ont moins de 1 000 € par mois !
- Une revalorisation de 0,4 % en 2021 alors que les prix ont augmenté de 2,6 % cette année : c'est misérable ! En 2022, on annonce 1,1 % au 1^{er} janvier : aucun rattrapage !
- Des difficultés d'accès au système de santé,
- Des services publics qui s'éloignent des citoyens : la Poste, les transports, les hôpitaux de proximité ... alors que l'Internet n'est pas la solution : 30 % n'y accèdent pas,
- Des menaces sur la Sécurité sociale avec la création d'une 5^{ème} branche qui ne résout en rien le problème de l'autonomie des personnes âgées.
- Des menaces sur les libertés individuelles et collectives.

Les retraités ont aujourd'hui manifesté leurs exigences. Ils sont venus en masse de l'ensemble du territoire pour exprimer leur colère après des années de mépris, de refus de rencontrer leurs organisations, de dégradation de leur niveau de vie.

Cette situation est inacceptable, les retraités et leurs 9 organisations après le 31 mars, le 1^{er} octobre, et aujourd'hui le 2 décembre à Paris, expriment fortement et massivement leurs mécontentements et leurs exigences. D'ores et déjà, ils prévoient d'autres mobilisations et actions dès le début de l'année 2022 si le gouvernement continue à ne pas entendre. Plus que jamais les retraités vont marquer le paysage social dans notre pays pour gagner leurs revendications sur l'augmentation des pensions et retraites, le développement de la protection sociale, de la Sécurité sociale ainsi que des services publics.

Déterminés et en colère, ils continueront !



UNE SOUS-REVALORISATION DE NOS PENSIONS

Au regard des annonces gouvernementales, les pensions sont revalorisées de :

- 1 % à partir du 1^{er} novembre 2021 pour les retraites complémentaires obligatoires du privé AGIRC-ARRCO. C'est 0,5 % en dessous de l'inflation retenue en juillet (1,5 %) et non pas celle d'octobre reconnue par l'Insee et qui est à 2,4 % (voir la lettre UFR N°32 : <http://sante.cgt.fr/Lettre-UFR-no-32-Septembre-2021>)
- 1,1 % à partir du 1^{er} janvier 2022, pour toutes les retraites de base (salariés du privé, fonctionnaires, régimes spéciaux et indépendants sauf avocats)



C'est encore et toujours en dessous de l'inflation !

Pourtant, l'inflation annuelle avoisine les 3 % (2,8 % en novembre 2021).

Malgré l'explosion des profits des plus riches (170 milliards), du record historique des dividendes redistribués aux actionnaires du CAC 40 (57 milliards) et les exonérations de cotisations sociales (52 milliards), les retraité.e.s n'auront que des miettes alors que les prix explosent (alimentation, carburant, énergie, mutuelle, transport, logement, assurance, etc.) !!!

Le gouvernement croit calmer le jeu avec les 100 € de « l'indemnité inflation » pour les salarié.e.s et les retraité.e.s jusqu'à 2 000 € de revenu : c'est une véritable provocation !!!

Les retraité.e.s ne lâchent rien, suite au 2 décembre où 25 000 retraité.e.s ont manifesté à Paris, les 9 organisations de retraité.e.s prévoient de poursuivre la mobilisation.

Note sur l'indemnité inflation de 100 euros pour les retraité.e.s

L'indemnité inflation doit être versée à **toute personne de plus de 16 ans résidant en France** (Wallis et Futuna, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont exclues du dispositif en raison des compétences propres de ces territoires), et qui perçoit un revenu d'activité, de remplacement ou une prestation sociale **strictement inférieur à 2 000 euros nets** par mois (avant prélèvement de l'impôt à la source).

C'est une aide défiscalisée et désocialisée qui n'est pas soumise au prélèvement à la source, ni aux cotisations sociales.

Cette indemnité est bien loin de répondre à la question du coût de la vie et de la revalorisation des salaires et des pensions (sans même parler des petites retraites). Derrière cette annonce,

se cachent des réalités qui risquent de **créer des phénomènes d'éviction qui vont générer incompréhensions** et mécontentement.

UN DISPOSITIF COMPLEXE...

Bénéficieront de l'indemnité inflation, les retraités qui sont titulaires en **octobre 2021** d'une ou plusieurs pensions de retraite de droit personnel ou de droit dérivé, de base ou complémentaire, servies par les régimes légaux ou rendus légalement obligatoires, de base et complémentaires d'un montant strictement inférieur à 2 000 euros nets par mois.

L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et les anciennes allocations du minimum

vieillesse ne figurent pas parmi les ressources à prendre en compte.

Contrairement aux informations qui nous avaient initialement été communiquées, les versements trimestriels ou annuels opérés par certains régimes ne seront pas pris en compte pour la détermination du seuil de 2 000 €.

Les montants des retraites prises en compte intègrent leurs majorations, accessoires et suppléments, à l'exception de la majoration pour tierce personne. Ils s'apprécient sur la base du montant net, après déduction des contributions et cotisations obligatoires, mais avant prélèvement à la source.

...INJUSTE...

Les retraités qui ont eu une activité professionnelle au mois d'octobre 2021 (cumul emploi et retraite, retraite progressive, titulaires de pensions de droit dérivé actifs) recevront leur indemnité directement de leur employeur, selon les mêmes modalités que les actifs.

Concernant les retraités qui sont en pré-retraite ou en cumul emploi-retraite, l'employeur n'a pas à connaître le montant de la pension : dès lors que les revenus liés à l'activité sont inférieurs à 2 000 €, c'est à lui de verser l'indemnité, et la caisse n'aura pas à la verser.

Cela signifie aussi que **l'indemnité est versée même si le cumul de la pension et du revenu est supérieur à 2 000 €.**

Les retraités qui bénéficient de prestations sociales et des allocations chômage percevront leur indemnité des organismes qui leur versent la prestation sociale ou l'allocation chômage.

L'indemnité sera versée par les caisses de retraite **aux retraités qui n'exercent pas d'activité professionnelle et qui ne bénéficient pas, par ailleurs, de prestations sociales ou revenus de**

remplacement qui ouvrent droit à l'indemnité. Les montants des retraites prises en compte intègrent leurs majorations, accessoires et suppléments, à l'exception de la majoration pour tierce personne (article L. 355-1 du Code de la Sécurité Sociale).

Ils s'apprécient sur la base du **montant net**, après déduction des contributions et cotisations obligatoires.

Pour les assurés mono-pensionnés, s'ils perçoivent une pension d'un seul régime de retraite, ce dernier versera l'indemnité inflation.

Pour les assurés poly-pensionnés :

- s'ils perçoivent au moins une retraite de base ou complémentaire à l'Assurance retraite (salariés ou travailleurs indépendants), l'indemnité inflation sera versée par l'Assurance retraite ;
- s'ils ne perçoivent aucune retraite à l'Assurance retraite, l'indemnité inflation sera versée par l'un des régimes de retraite dont ils relèvent selon un ordre de priorité déterminé par arrêté du ministre chargé de la sécurité sociale.

...SOURCE DE MÉCONTENTEMENTS.

En cas d'oubli ou de refus de paiement par une caisse, ce sera à l'assuré de se manifester pour obtenir une explication ou formuler une contestation (dont les procédures ne sont pas données).

En l'absence de communication du bulletin de pension, il sera difficilement lisible pour les personnes non-éligibles de comprendre spontanément les raisons de non-versement. Ceci risque d'engendrer des demandes d'explications et de clarification qui vont nécessiter des dispositifs spécifiques de communication aux assurés et de plateforme d'appel téléphonique.

AIDE DE 100 € : CALENDRIER DES VERSEMENTS



Source : lafinancepourtous.com d'après gouvernement.fr



Continuons de faire signer notre carte pétition « Je demande un bulletin de pension format papier ».

Ces cartes sont disponibles à l'USR de votre département, votre section syndicale, dans notre UFR...

Un « bulletin de pension de retraite » pour tous les retraités

=

Un droit à l'information et à la citoyenneté



La dématérialisation des procédures administratives conduit à la marginalisation des personnes bien au-delà des plus vulnérables.

Le développement des technologies numériques a un impact important sur la vie sociale et politique.

La société est de plus en plus fragmentée, renvoyant à chacun pour soi.

La fracture numérique peut être profonde et source de nouvelles inégalités.

Ceci n'est pas inéluctable.

Les retraités se sentent exclus de ces nouvelles procédures.

**Comment comprendre pour un retraité,
interpréter, les variations des versements
mensuels des différentes pensions
sur le compte bancaire ?**

**Comment éventuellement contester
ces versements ?**

S'agit-il d'une baisse ou d'une augmentation des cotisations sociales prélevées (CSG, CRDS, Casa,...) ?

S'agit-il d'une variation du montant du prélèvement à la source (PAS) de l'impôt, ou bien, du changement du montant brut de la pension ?

Un seul recours,... internet.

Sauf que 30% des retraités ne recourent pas au numérique pour des tas de raisons : pas d'équipement ou manque de périphériques (relais internet, imprimante, scanner, ...), situation dans une zone blanche ou bien tout simplement : manque de maîtrise de l'outil informatique.

Trois français sur cinq éprouvent des difficultés à utiliser l'ordinateur pour effectuer leurs démarches administratives

Comment fournir les documents nécessaires pour une aide sociale, pour un emprunt, etc.

**Pour la CGT, ne pas avoir accès
à ses droits est une atteinte à la
démocratie et à la citoyenneté.**

Un retraité, comme tout citoyen, doit pouvoir accéder à la vérification de ses ressources.

À ce problème de démocratie, d'information, de service public, s'ajoute la tendance actuelle, des administrations, des banques, ... incitant à supprimer les relevés papier.

Avec cet objectif du tout numérique, quelle place pour le citoyen retraité ?

Le défenseur des droits dénonce la dématérialisation des procédures administratives qui conduit à la marginalisation des personnes les plus vulnérables : « À l'heure du digital et du numérique, nombre de nos concitoyens sont perdus dans leurs démarches, plus on nous promet de simplification, plus la complexité des procédures s'accroît... ».

**Pour la CGT, l'accès à l'information
de sa pension de retraite doit-être
sur support papier**

La CGT est à l'initiative d'une campagne pour l'obtention de cette revendication et a besoin de l'appui de tous pour la faire aboutir.

Outre les rencontres prévues avec les administrateurs de caisses de retraites et complémentaires, les parlementaires seront aussi sollicités.

Dans un premier temps, il vous est proposé de signer une carte à l'adresse du Premier ministre de la République.

Montreuil, septembre 2021



Monsieur le premier Ministre,

Pour bien comprendre ma retraite, je demande un bulletin de pension format papier n'ayant pas accès, ou partiellement, à internet et à un ordinateur.

Nom-Prénom :

Signature :



Je souhaite rester en contact avec la CGT retraités et participer à la remise de la carte pétition.

Je laisse mes coordonnées :

Nom prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Mail : _____

@ _____

A remettre à un militant CGT, à l'Union départementale ou l'union locale CGT la plus proche de chez vous.



POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

J'adhère à la CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Branche professionnelle d'origine :

Mail : Téléphone :

Bulletin à remettre à votre USR ou UFR :

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre

UNION FEDERALE DES RETRAITE·E·S

FEDERATION CGT SANTÉ ET ACTION SOCIALE

N/Réf. : HM-NE/76.21

- ▶ AUX SECRÉTAIRES DES SYNDICATS
- ▶ AUX SECRÉTAIRES D'USD



Mandatement des retraité.e.s au congrès fédéral

Montreuil, le 1^{er} décembre 2021

Chères et chers camarades,

Vous avez été destinataires, via le Bulletin fédéral n°13, du tableau des mandatements au congrès fédéral. Vous avez donc pu prendre connaissance du nombre de délégué·e·s retraité·e·s déterminé sur la base de 1 délégué·e pour 150 FNI par département au même titre que les mandats, actifs-ves, jeunes, Privé, Public, MICT et Action Sociale.

L'UFR Santé Action sociale souhaite attirer votre attention sur un certain nombre de points :

✓ Tout d'abord, afin de coller au plus près de la syndicalisation dans notre champ fédéral, il est important que la totalité des mandats de délégué·e·s retraité·e·s soit pourvue.

Dans la CGT retraité-es et actifs-ves ont la même place dans l'organisation et la même énergie doit être engagée dans les syndicats et par les USD pour rechercher des camarades volontaires pour participer au congrès.

Néanmoins, en cas de recherche infructueuse, il est possible de basculer le ou les mandats non pourvus sur un département de la même région après accord des deux départements concernés.

Par contre, le mandat retraité·e· ne peut être porté que par un·e· retraité·e et ne peut donc pas « glisser » sur un·e· délégué·e actif·ve.

✓ La préparation d'un congrès est un moment important dans la vie démocratique d'un syndicat car il s'agit de débattre collectivement des orientations de notre fédération et de fixer la feuille de route que devra suivre la future direction fédérale.

La voix des retraité·e·s est aussi importante dans notre CGT que celle des actifs-ves et c'est une excellente chose que notre organisation prône l'égalité entre tous, quels que soient les statuts, les âges et les sexes.

C'est pourquoi, tou·te·s les syndiqué·e·s doivent être convié·e·s aux débats et doivent avoir la possibilité de s'emparer des orientations proposées au congrès, et les retraité·e·s ne doivent pas être laissé·e·s de côté comme c'est parfois le cas.

✓ Toujours au titre de 1 syndiqué·e = 1 voix, les délégué·e·s retraité·e·s doivent trouver leur place dans les délégations et doivent avoir la possibilité de porter les voix de syndicats de leur département au même titre que les actifs et actives, la répartition dans les USD doit donc tenir compte de leur participation au congrès.

Chères et chers camarades, c'est à ces conditions que le syndicalisme retraité sera reconnu dans notre organisation, car il ne doit pas être considéré comme un simple apport de fidélité ou d'appoint mais comme un syndicalisme à part entière, nécessaire pour que, tous et toutes ensemble, nous gagnions la bataille des idées pour une société juste et égalitaire.

Les membres de la CE de l'UFR peuvent aider en territoire, si besoin, n'hésitez pas à les solliciter.

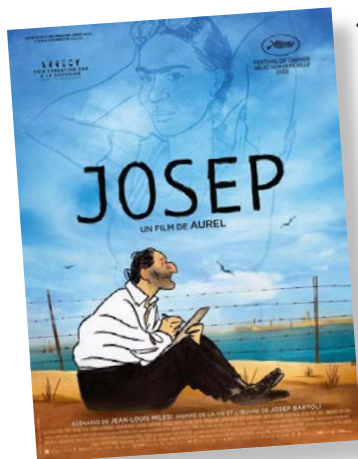
Nous vous adressons, chères et chers camarades, nos fraternelles salutations.

La Commission Exécutive de l'UFR

Lien pour retrouver le BF n°13 : <http://www.sante.cgt.fr/Bulletin-Federal-no13-du-25-octobre-2021>

UFR CGT | Fédération CGT Santé et Action Sociale
263 rue de Paris • Case 538 • 93515 MONTREUIL Cédex

Josep BARTOLI : un film, un livre, un musée



« JOSEP » est un film d'animation français, belge et espagnol réalisé par AUREL, dessinateur et auteur de BD. Ce film relate la vie du dessinateur journaliste et homme politique Josep BARTOLI dans l'histoire républicaine espagnole. Il a fondé le syndicat des dessinateurs en 1936 avant d'être

nommé commissaire politique du Parti ouvrier d'unification marxiste. Après la chute de Barcelone, il fuit comme 500 000 républicain-e-s et leur famille son Espagne natale qui a basculé

dans la dictature fasciste de Franco c'est « la Retirada ».

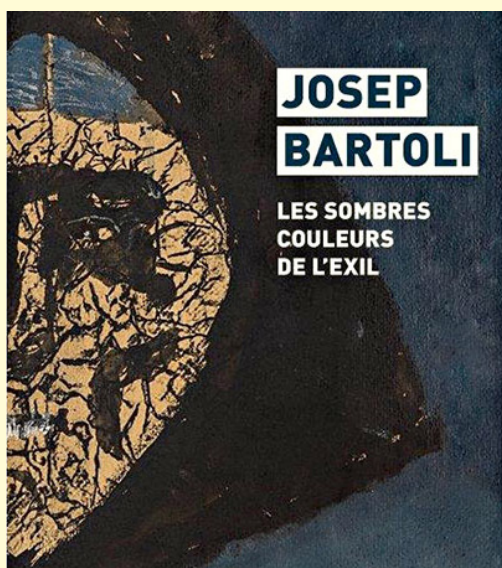
Les dessins de Josep retracent la vie dans les camps : mal nourris et victimes de très mauvais traitements, des maladies, du froid...

Ce film étonnant, qui rappelle un triste et honteux épisode de l'Histoire de la France contemporaine, a obtenu de nombreux prix notamment le César du meilleur film d'animation...

On reconnaît entre autres voix celle de Sergi Lopez, Bruno Solo, Gérard Hernandez, Valérie Lemerrier, François Morel, la chanteuse espagnole Silvia Perez Cruz etc.

Les qualificatifs ne manquent pas pour vous inciter à voir ce film : sublime, salutaire, superbe, indispensable, passionnant, poignant...

Régine ROUXEL-POUX,
membre de la CE de l'UFR



POUR EN SAVOIR PLUS SUR JOSEP BARTOLI, SON ŒUVRE ET CE MOMENT D'HISTOIRE :

➔ **Bande annonce du film**

➔ **La famille de Josep Bartoli a légué ses dessins au Mémorial du camp de Rivesaltes, magnifique Musée à visiter si vous passez dans les Pyrénées Orientales :**

<https://memorialcamp rivesaltes.eu/expositions/josep-bartoli-les-couleurs-de-lexil>

➔ **Catalogue d'exposition de ses dessins et peintures « Josep BARTOLI, les Couleurs de l'Exil », TOHUBOHU éditions.**

➔ **Émission sur France-culture :**

<https://www.franceculture.fr/histoire/josep-bartoli-et-lexode-espagnol-son-crayon-est-une-arme>